

Maître d'ouvrage : Parc national des Ecrins

Consultation pour une prestation intellectuelle : Co-définition des actions de restauration et de gestion conservatoires de populations de reine des Alpes (*Eryngium alpinum*), des pelouses nivales et des pelouses de crête avec les acteurs du monde agrico-pastoral réalisées dans le cadre du projet ROYAUME

Cahier des charges JUILLET 2026

Date limite de réception des offres : 17/08/26 à 12h00

Cette action est cofinancée par l'union européenne, l'État, la région sud, le département de la Savoie et le mécène GMF

A - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

1. Contexte : le projet ROYAUME

Le Parc des Écrins en qualité de chef de file, le Parc national du Mercantour, le Parc national de la Vanoise et Asters-Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie se sont associés pour concevoir et réaliser le projet ROYAUME qui a commencé le 01/06/2025 et se terminera au 31/05/2029, soit une durée de 4 ans.

Ce projet a pour objet d'agir efficacement pour la préservation d'habitats naturels et de plantes endémiques et emblématiques des Alpes : **pelouses nivales, pelouses de crêtes, reine des Alpes (*Eryngium alpinum*)** et fritillaire de Moggridge (*Fritillaria moggridgei*). Ces milieux et plantes fortement liés à l'activité pastorale, subissent une inexorable érosion et de fortes contraintes liées aux changements globaux (changement des pratiques agricoles et changement climatique).

Le projet comprend des actions :

- d'approfondissement de connaissances (étude entre les pratiques agricoles ou pastorales et la biodiversité, inventaires, suivi démographique, analyse cartographique des populations),
- de médiation avec les professionnels de l'agropastoralisme (enquête sociologique, **co-définition des interventions de préservation** (chantiers, mise en œuvre de mesure de gestion),
- de restauration par de l'implication citoyenne (actions concrètes et expérimentales, chantiers partagés),
- de communication et de sensibilisation des générations actuelles et futures (synthèse multimédias, photo-film/podcasts, formations, sorties de découverte).

Le projet ROYAUME est cofinancé par l'Union Européenne (Fonds de Développement Régional - FEDER Massif des Alpes), la Région Sud, l'État (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – FNADT), le département de la Savoie, GMF et la fondation du Crédit Agricole Pays de France.

2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de restituer les connaissances acquises lors des suivis réalisés dans le cadre de ROYAUME et d'autres projets auprès des acteurs du monde agrico-pastoral concernés. Plus particulièrement, au-delà de diffuser des résultats et de partager des expériences, il s'agira d'analyser et d'interpréter avec eux les données disponibles en croisant les réflexions et connaissances de chacun sur les espèces et les habitats à enjeux.

3. Description de la prestation

La prestation intervient dans le cadre de l'action 2.3 Co-définition des actions de restauration et de gestion conservatoire de populations et/ou d'habitats naturels entre les acteurs du monde agro-pastoral et les gestionnaires de milieux naturels du projet ROYAUME.

Il s'agira d'appuyer le PNE dans la préparation d'une restitution auprès des éleveurs et des bergers des résultats issus des suivis (interne au PNE ou dans le cadre d'autres programmes) réalisés sur leur alpages depuis 2009, soit 15 années. Trois alpages seront étudiés dans le cadre de cette prestation. De plus, il s'agira également de discuter et de définir avec ses acteurs agro-pastoraux les actions de restauration envisagées et les modes de gestion favorables à la reine des Alpes et aux habitats concernés par le projet.

De manière plus précise, le prestataire devra dans un premier temps réaliser une synthèse des données et résultats existants à ce jour, issus des différents suivis réalisés dans le cadre d'Alpages sentinelles et de suivi des MAEC. Le prestataire devra ensuite accompagner le PNE dans la restitution en salle de ces données auprès des acteurs agro-pastoraux.

1. Synthèse et préparation des données pastorales (notes de consommation des tournées de fin d'estive, utilisations pastorales, ressentis...) sur la base des extractions et traitements fournis par l'INRAe-LESSEM. En parallèle, le PNE fera le même travail pour les données concernant la végétation et la météo.
2. Préparation en commun (prestataire + PNE) en amont des demi journées d'échange

3. Co-animation des demi-journées d'échange en salle : présentation et échange sur les données du point 1 et co-définition d'actions envisageables dans le cadre du projet Royaume.
4. Co-rédaction de fiches synthétiques des échanges et proposition par alpage

Le PNE souhaiterait étudier les trois alpages suivants : Grand Cabane du Fournel, Distroit, La Ponsonnière et/ou Surette (le choix de ce dernier alpage reste à trancher). Sont à prévoir, le temps de mise en forme et d'analyse des données par alpage, le temps de préparation en commun (prestataire et PNE), une demi-journée d'échange par alpage (prestataire, PNE, éleveurs et bergers) et le temps de co-rédaction des fiches synthétiques (une par alpage).

Le prestataire répondant à la consultation devra confirmer le nombre de jours qu'il estime nécessaires pour chacun des quatre points listés ci-dessus, ainsi que le nombre d'alpages envisageables selon les moyens humains et matériels disponibles.

Le PNE se chargera de la logistique des journées d'échange.

4. Calendrier de réalisation de la prestation

Démarrage d'engagement de la prestation : dès la notification

Réalisation : de la notification à novembre 2027. Un ou deux alpages seront à traiter pour cette année 2026, le ou les derniers autres alpages pourront être traités au cours de l'année 2027.

5 Livrable

Livrable 1 : Fiches de synthèse des données avec les résultats marquants des suivis réalisés sur les alpages ciblés depuis 2009 (données INRAE et données PNE)

Livrable 2 (Co-rédaction) : Fiches techniques synthétiques des échanges avec les acteurs agro-pastoraux et des propositions d'intervention de préservation ou de mise en œuvre des actions mesures de gestion décidées à l'issue des échanges. Une fiche technique pour chaque alpage.

6. Modalités d'échanges et conditions de réalisation

Pour mener à bien ce projet, le Parc national des Écrins tient à la collaboration la plus étroite et continue entre l'équipe de réalisation et le personnel affecté au projet, à tous les stades de la production. Le référent technique sera l'interlocuteur pour le suivi et la gestion des validations des étapes qui se fera en lien avec l'équipe projet. Le référent administratif aura pour mission d'être l'interlocuteur du prestataire pour le volet administratif et financier (notification de la prestation, paiements des factures).

- Référent technique : Muriel DELLA-VEDOVA, Chargée de mission agriculture
- Référente administrative et financière : Cécile FIERDEPIED, Responsable de l'ingénierie financière
- Référente logistique de l'action : Marion JANEL, Chargée de projet ROYAUME

7. Assurance et garantie

7.1 Assurance – responsabilité civile

Le titulaire et ses éventuels sous-traitants doivent être couverts par une police d'assurance de responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers y compris le maître d'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel ou immatériel. Par conséquent, le prestataire devra fournir une attestation avant la notification du marché.

7.2 Garantie

Seules les stipulations du CCAG s'appliquent.

B – RÈGLEMENT DE CONSULTATION

1. Forme du marché

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée. Le budget du marché est contraint, son montant total est d'environ 4 900 € TTC $\pm$ 10 %.

2. lot

Ce marché comprend un unique et seul lot.

3. Pièces constitutives du marché

3.1 Les pièces particulières constitutives du marché :

- le présent cahier des charges,

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des modifications de détail du cahier des charges au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.2 les pièces générales

Les pièces générales sont non fournies, mais réputées connues par le titulaire :

- le CCAG applicable aux prestations intellectuelles,
- le code de la commande publique,
- le code du travail.

4. Remise des offres

4.1 Calendrier de la consultation

- Date limite de réception des offres : **17 août 2026**
- Toute offre parvenant au-delà de cette limite ne sera pas prise en compte.

4.2 Transmission des offres

Les offres doivent être envoyées à :

- Muriel DELLA-VEDOVA
Chargée de mission agriculture
muriel.dellavedova@ecrins-parcnational.fr
- Marion JANEL
Chargée de projet ROYAUME
marion.janel@ecrins-parcnational.fr

4.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date de remise de l'offre.

4.4 Formalisation de l'offre

L'offre doit être entièrement rédigée en langue française. Elle doit comprendre les pièces suivantes :

- Le présent **cahier des charges** daté et signé sur la dernière page (date, nom du signataire) (*obligatoire*),
- Une **note technique** présentant les moyens matériels, humains (CV), les modalités pratiques de réalisation, des références en lien avec la présente demande, les connaissances thématique/milieu (*obligatoire*),
- un **planning** prévisionnel de réalisation, de la commande au livrable reprenant les 4 étapes avec une estimation du nombre de jours (*obligatoire*),

- Un **devis détaillé**, précisant l'ensemble des étapes décrites dans le paragraphe A-3 « Description de la prestation », ainsi que la mention 5-321-ROYAUME (*obligatoire*),
- Les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (*obligatoire pour la notification*)
- En cas de sous-traitance, le sous-traitant doit obligatoirement être déclaré
- En cas de co-traitance, la nomination d'un mandataire est obligatoire.

4.5. Nature des prix

Les prix de l'offre sont exprimés en euros, en hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

5. Négociation et sélection des offres

5.1 Négociation

L'enveloppe budgétaire est contrainte. La consultation prévoit une phase de négociation avec les entreprises ayant répondu à la consultation et ayant été présélectionnées. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points (techniques, commerciaux, financiers, etc.) sur lesquels portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

5.2 Jugement des offres : critères de sélection

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

1. Prix : note 40 %

Le prix de la prestation est notée de la manière suivante :

$\text{prix} = 40 \times (\text{Meilleur Offre} / \text{Offre du candidat})$

2. Critère technique 60 %

Le prestataire devra pouvoir justifier de compétences et expériences dans les domaines suivants :

- pastoralisme et plus particulièrement :
 - * le pastoralisme en alpage (10/60)
 - * la gestion éco-pastorale de milieux fragiles (10/60)
- vulgarisation technique (13/60),
- relationnel avec le monde agricole, de l'environnement et de la recherche (15/60),
- et devra démontrer sa capacité à animer des réunions avec les acteurs du monde agricole et pastoral (12/60)

L'évaluation de l'offre (note globale sur 100) est donnée par l'addition de toutes les notes.

6. Notification

La prestation sera notifiée par courrier.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire le temps que le Parc national des Écrins obtienne, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, en plus des pièces obligatoires constitutives de l'offre (cf.§ 4.4) :

- Les certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales,
- Un extrait K ou un extrait Kbis ou un extrait D1,
- L'attestation d'assurance en Responsabilité civile en cours de validité,

C - CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. Durée du marché et délais d'exécution

1.1 Durée du marché

Le marché est conclu avec le prestataire retenu, il commence à la notification et se terminera en novembre 2027, date maximale de remise du dernier livrable.

1.2 Délais d'exécution

La réalisation doit être effectuée dans un délai cité dans le paragraphe ci-dessus. En cas de difficultés les Parties s'entendront pour établir un ordre de priorité et échelonner les livraisons selon un calendrier redéfini conjointement.

1.3 Pénalités

En cas de livraison hors délai, et sans phase préalable de négociation, des pénalités pour retard pourront s'appliquer, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, dès le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution de la prestation est expiré.

2. Facturation et modalités de paiement

Les factures sont établies sur la base du devis détaillé

La prestation sera réglée par mandat administratif après réception et validation des livrables et sur présentation d'une facture. La facture sera déposée sur la plate-forme ChorusPro <https://chorus-pro.gouv.fr> et devra comporter **obligatoirement** la mention du projet **5-321-ROYAUME**.

2.1 Modalité de paiement

Le titulaire du marché, peut bénéficier, à la notification, d'une avance s'il en fait la demande. Cette avance sera de 40 % . Le prestataire indiquera sur son devis s'il demande son versement.

Le remboursement de l'avance s'effectuera par précompte sur le paiement du solde.

L'échéancier de paiement sera le suivant :

Avance : 40 % à la notification

Solde à la fin de la mission prévue en novembre 2027, et sur validation des livrables

2.2 Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le maître d'ouvrage.

3. Litiges

Le présent marché public est régi par le droit français. En cas de litige, les Parties s'engagent à régler leur différends à l'amiable. A défaut, le tribunal administratif est le seul compétent.

Tribunal Administratif de Marseille

31 rue Jean-François Leca

13002 Marseille

Téléphone : 04 91 13 48 13

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

4. Contenu des annexes

Annexe 1 : Extrait du dossier de demande de financement du projet ROYAUME

- Contexte et enjeux
- Objectifs
- Description des actions

5. Renseignements

Les candidats pourront demander des informations complémentaires à :

Pour des questions techniques

- Muriel DELLA-VEDOVA
Chargée de mission agriculture
muriel.dellavedova@ecrins-parcnational.fr
- Marion JANEL
Chargée de mission ROYAUME
marion.janel@ecrins-parcnational.fr

Pour des questions administratives et financières

- Cécile FIERDEPIED
Responsable de l'ingénierie financière
cecile.fierdepied@ecrins-parcnational.fr

A, le

Lu et approuvé par le candidat
(Signature + cachet)